

CHRISTINE AVEC NOUS !

Le Fonds monétaire international (FMI) a déclaré qu'il fallait davantage taxer les plus fortunés pour favoriser la croissance.

« La plupart des pays développés ont été le théâtre d'un creusement notable des inégalités de revenus principalement causé par l'augmentation des revenus de marché du 1 % des plus riches », notent les experts du FMI. Le FMI a lancé « un ferme avertissement aux dirigeants politiques. En réduisant les impôts des riches, les gouvernements risquent de saper la croissance économique ».

MOBILITÉ SUR ORDONNANCE

Cela vous aura sans doute échappé mais dans les ordonnances Macron, il y a une belle dédicace aux fonctionnaires avec une ordonnance « mobilité des fonctionnaires ». Au nom de la « modernité », cette ordonnance remet en avant la mobilité des fonctionnaires mise en place sous Sarko, mais jamais appliquée réellement. Ne nous illusionnons pas, dans le cadre du nouveau mouvement de restructuration/destruction des services publics qui s'annonce, ce ne sera pas dans l'intérêt des agent.e.s !

MOBILISÉ.ES PAR LA MOBILITÉ

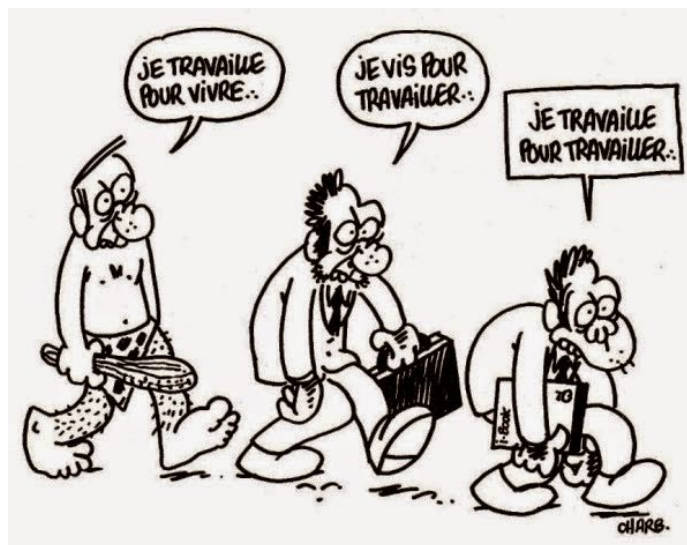
Un message a été adressé aux collègues, invitant à participer aux « Rencontres de la mobilité » le 16 novembre prochain, raout régional organisé par le SGAR. Le but de la réunion présage sans doute de ce qui nous sera imposé prochainement, quand le rouleau compresseur des emplois (20 ou 25 000 ?) annoncé par Bruno Parent se mettra en route, dépassant les capacités d'absorption du choc par les départs en retraite. Bref, il s'agit donc de :

- s'informer sur les modalités, règles statutaires et calendriers de mobilité au sein de la fonction publique,
- rencontrer les employeurs publics régionaux,
- recevoir des conseils pour définir un projet d'évolution professionnelle et optimiser leurs démarches.

Première curiosité, les volontaires sont recensés par le chef de service. S'agit-il déjà de dépister de futur.e.s volontaires au départ de la DGFIP ? On peut se le demander. Deuxième curiosité, expliquant en partie la première, l'agent voulant participer à cette action ne peut bénéficier d'une autorisation d'absence mais peut s'absenter en crédit de temps pointeuse (absence sur plage fixe non comptabilisée).

Bref, la démarche intéresse et inquiète les collègues. Certain.e.s dégoûté.e.s par l'évolution négative de nos métiers et conditions de travail se demandent si l'herbe est plus verte ailleurs mais n'ont aucune envie de se voir imposer la mobilité forcée.

Pour la rédaction d'Antidote, l'urgence est de reprendre la lutte pour le respect de nos droits et garanties, pour le maintien de l'ensemble de nos missions et pour un meilleur service public.



MOBILITÉ CONTRE RÈGLES DE MUTATION

Bien évidemment, il n'y a aucun hasard de calendrier quand la DG décide unilatéralement de changer nos règles de mutations ! Avec nos règles de gestion actuelles, respectant l'égalité entre les agent.e.s et donnant des garanties sur les affectations, il serait impossible d'encaisser les monstrueuses suppressions d'emplois qui s'annoncent dès 2019. D'ailleurs, on rentre bien dans une époque nouvelle.

Certain.ne.s pourraient croire à tort que l'affectation au département que veut mettre en place la DG ne serait qu'un retour aux règles de la filière GP. Mais en scindant le mouvement de mutation en 2 « tours », un d'abord en interne avec les collègues déjà en poste dans le département, et un autre avec les arrivées extérieures, **la direction générale cassera totalement la règle de l'ancienneté administrative, créant un système qui s'avérera inéquitable.** Avec des mutations locales qui priment le mouvement national qui va empêcher un directeur d'affecter les agents selon son bon vouloir ? Avec la mise en place prochaine du RIFSEEP, qui prévoit la modulation des primes en fonction des postes occupés, c'est la porte ouverte au favoritisme, sans aucune transparence ni contrôle des CAP.

